

Commissaires aux comptes et avocats pactisent pour la sécurité économique (/droit/55916-commissaires-aux-comptes-et-avocats-pactisent-pour-la-securite-economique.html)

DROIT (/DROIT.HTML) . 18 JUILLET 2023

IMPRIMER



(/droit/55916-commissaires-aux-comptes-et-avocats-pactisent-pour-la-securite-economique.html)

Le 4 juillet 2023, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) et le Conseil National des Barreaux (CNB), ont signé une convention de partenariat. L'objectif ? Allier les forces et les compétences des deux professions au bénéfice de l'économie.

"Allier les forces de nos instances au service de l'accompagnement des professionnels et de favoriser nos échanges au service de l'économie dans son ensemble". Voilà le but de la manœuvre selon Yannick Ollivier, le président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Commissaires aux comptes et avocats marcheront main dans la main, convention de partenariat signée le 4 juillet dernier à l'appui. Dans un contexte de fortes mutations de l'économie, avec des enjeux numériques et de durabilité, les deux grandes familles de professionnels du droit souhaitent *"créer un climat de confiance"*.

Rôle clef dans l'économie

La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) et le Conseil National des Barreaux (CNB) parient sur l'échange entre les institutions et les professionnels qu'elles représentent pour apprendre à (mieux) se connaître, accompagner la transformation de leur métier et tendre vers une économie plus durable. Ce pacte prendra la forme d'un cycle de webconférences axées sur les missions des experts comptables et des avocats, et sur le thème du moment : la RSE. Les institutions veulent faire rayonner ce partenariat dans toute l'Hexagone avec des évènements régionaux.

Pour Jérôme Gavaudan, président du CNB, les professions d'avocat et de commissaire aux comptes jouent un rôle clé dans l'économie française. Le partenariat n'a pas seulement vocation à renforcer la compréhension entre les deux professions, il offre aussi *"l'occasion de renforcer la protection des entreprises d'un point de vue juridique et financier"*.

Anne-Laure Blouin